



après décès personne isolée qui peut en informer les organismes si pas de famille

Par **cath24**, le **22/01/2020 à 17:44**

bonjour,rnrnqui peut on contacter pour faire effectuer les démarches administratives suite à décès d'une personne isolée et sans famille (sécurité sociale, caisses retraites, banque etc..).rnrnmerci

Par **amajuris**, le **22/01/2020 à 17:53**

bonjour,rnrnvous pouvez essayer de voir avec le service social de la commune.rnrnPour les personnes isolées et qui pensent que personne ne s'occupera de leurs obsèques et des formalités administratives consécutives au décès, il existe des organismes que ces personnes peuvent contacter de leurs vivants.rnrnsalutations